

## Le statut de *-clé* et de *sleutel-* dans MOT-CLE / SLEUTELWOORD : une analyse unifiée ?\*

Dany Amiot

Université Lille 3, et UMR 8163 STL  
dany.amiot@univ-lille3.fr

Kristel Van Goethem

K.U. Leuven  
Kristel.VanGoethem@arts.kuleuven.be

### 1 Introduction

L'étude des phénomènes linguistiques offre parfois de bien curieuses surprises, même lorsque le terrain semble assez bien balisé au point de départ. Ainsi Van Goethem & Amiot (2009) ont proposé une analyse des constituants récurrents, à droite ou à gauche, dans des séquences telles que celles qui apparaissent sous (1) :

- (1) a. fra *industrie-pilote, ferme-pilote, rôle-pilote, etc.*  
*roman-fleuve, conférence-fleuve, débat-fleuve, hommage-fleuve, etc.*  
b. nld *groenteboer* 'lit. légume-fermier ; marchand de légumes', *visboer* 'lit. poisson-fermier ; marchand de poisson', *sigarenboer* 'lit. cigares-fermier ; marchand de cigares', *lesboer* 'lit. leçon-fermier ; professeur', etc.  
*stokoud* 'lit. bâton-vieux ; très vieux', *stokzwart* 'lit. bâton-noir ; très noir', *stokvervelend* 'lit. bâton-ennuyeux ; très ennuyeux', etc.

Cette étude (Van Goethem & Amiot, 2009), qui portait sur plusieurs constituants (pour le néerlandais, *-boer*, *stok-*, *sleutel-* et pour le français *-clé* et *bébé-*), menait aux résultats suivants :

– Les formes récurrentes du néerlandais semblent se grammaticaliser davantage en affixe – que celles-ci soient récurrentes à droite (*boer* 'fermier'), auquel cas elles deviennent des suffixes (*-boer* dans *ijsboer* 'glacier', *melkboer* 'laitier', *kaasboer* 'fromager'), ou à gauche (*stok* 'bâton'), auquel cas elles deviennent des préfixes (*stok-* dans *stokoud* 'très vieux', *stokzwart* 'très noir', *stokvervelend* 'très ennuyeux') –, que les formes du français (*fleuve* reste un nom dans *discours-fleuve*, *roman-fleuve*, *film-fleuve*, etc. ; seul *bébé* semble avoir réellement évolué vers un statut de préfixe dans, par exemple, *bébé-éléphant*, *bébé-voiture* ou *bébé-société*). Cette différence avait été rapportée à une différence typologique entre langues germaniques, où le constituant sémantiquement recteur est à droite, et langues romanes, où il se situe à gauche ;

– Quant à *clé* et *sleutel*, dont le statut avait été comparé ; cf. les ex. (2) :

- (2) *notion-clé / sleutelbegrip, figure-clé / sleutelfiguur, fonction-clé / sleutel functie, moment-clé / sleutelmoment, etc.*

ils avaient été classiquement analysés, en néerlandais comme en français, comme des formes nominales, constituants de noms composés de structure NN.

Or, Denison (2001) et L'heureux (2008) considèrent qu'en anglais *key* (et aussi *fun*), qui semble un équivalent presque parfait à *sleutel* et *clé* (cf. les exemples (2), à mettre en parallèle avec *key word* 'mot clé', *key notion* 'notion clé', *key moment* 'moment clé', etc.), est un adjectif dans les structures étudiées. Nous voudrions donc réexaminer les N-*clé* et *sleutel*-N à la lumière des analyses que ces deux auteurs ont proposées pour *key*, afin de voir si elles sont transposables à *clé* et *sleutel*.

Aussi, après avoir présenté (§ 2.) les différentes manières d'analyser les constituants de séquences du type de celles qui apparaissent dans les exemples cités (le § 2.1. étant consacré aux analyses générales, le 2.2. aux analyses de Denison et de L'heureux concernant *key*), nous proposerons une comparaison systématique des contextes d'emploi de *clé* et *sleutel* (§ 3.). Cependant, leur fonctionnement étant très différent, nous chercherons (§ 4.) à en unifier l'analyse dans le cadre de la grammaire de constructions, en nous appuyant notamment sur les travaux de Goldberg (1995) et Croft & Cruse (2004).

## 2 Présentation des différentes analyses dans la littérature

Une littérature relativement abondante existe sur le statut des constituants de séquences comme celles qui apparaissent sous (1), où l'un des constituants est récurrent, ou sous (3), où *a priori* aucun des deux ne l'est :

- (3) a. fra *stratégie-Mitterrand, requin-marteau, jupe-culotte, timbre-poste, homme-sandwich*  
b. nld *hamerhaai* 'requin-marteau', *broekrok* 'jupe-culotte', *postzegel* 'timbre-poste', *sandwichman* 'homme-sandwich'

Plusieurs types d'analyses ont été proposés qui montrent à quel point le statut du second constituant en français, ou du premier constituant en néerlandais, n'est pas facile à déterminer.

### 2.1 Analyses générales

Certains chercheurs proposent une analyse syntaxique, d'autres une analyse morphologique.

– Pour Noailly (1990), les séquences étudiées sont construites en syntaxe, et le constituant droit est un « substantif épithète » (titre de son ouvrage), i.e. fondamentalement un nom qui a une fonction / joue le rôle d'un adjectif. Noailly propose, en outre, un classement des différentes relations existant entre le nom sémantiquement recteur et ce « substantif épithète » : qualification (*femme-femme*), coordination (*auteur-compositeur*), complémentation (*stratégie Mitterrand*) et identification (*président Chirac*).

– Fradin (2009) et Booij (2008) considèrent quant à eux que ces séquences sont construites par la morphologie. Pour Fradin, elles sont formées au moyen de règles de construction de lexèmes ; il en existe de deux types, celles qui forment les VN (type *chauffe-biberon*) et celles qui forment les NN, et qui nous intéressent ici ; parmi celles-ci, certaines séquences sont construites en morphologie, les NN coordonnés (*enseignant-chercheur*) et subordonnés (*requin-marteau, guerre-éclair*) alors que d'autres sont formées en syntaxe : les « two-slots nominal constructs » ('les construits nominaux à deux places' : *impression laser, stratégie-Mitterrand*) et les NN identificatoires (*catégorie adjectif*). Pour Booij, qui s'inspire de la grammaire des constructions de Goldberg (1995), elles sont construites au moyen de patrons de construction de lexèmes et, lorsqu'il y a récurrence, ceux-ci peuvent donner lieu à des « idiomes constructionnels » (*constructional idioms*), au sens de Langacker (1987).

De façon générale, chez Fradin comme chez Booij, le constituant est considéré comme un nom. Booij attribue toutefois une analyse particulière aux cas où il y a récurrence et où ce constituant possède un correspondant syntaxique, ainsi par exemple (-)boer qui peut à la fois être employé en tant que nom (signifiant 'fermier') et apparaître dans des séries de noms complexes (cf. les ex. sous (1)), où il est alors considéré comme un « affixoïde », c'est-à-dire un élément hybride, ni pleinement item lexical ni pleinement affixe.

Si les divergences sont réelles en ce qui concerne le mode de formation des séquences, l'accord est entier en ce qui concerne la catégorie du N récurrent : dans tous les cas il est considéré comme un nom. Il en va différemment chez Denison (2001) et L'heureux (2008), qui ont restreint leurs analyses à quelques items, dont *key* en anglais, seul auquel nous nous intéresserons ici. Comme la seconde s'est beaucoup inspirée du premier, nous discuterons essentiellement l'analyse proposée par Denison.

## 2.2 Analyses de Denison (2001) et L'heureux (2008)

Denison (2001) cherche à montrer que l'évolution diachronique suppose la gradation, et ceci quel que soit le processus d'évolution impliqué. Dans son article, il prend pour exemple (entre autres) les noms *key* et *fun*, et montre, à partir de leurs contextes d'emploi, que ceux-ci, à défaut d'être des adjectifs, peuvent avoir des emplois adjectivaux, ce qui lui permet de montrer qu'il existe aussi des degrés dans l'appartenance à une catégorie ou à une autre (ce qu'il nomme « intersective gradience », opposée à la « subsective gradience » : la gradation à l'intérieur d'une même catégorie, par ex. être plus ou moins un adjectif). Nous nous limiterons ici à ce qui est dit de *key*, dont le rôle adjectival est évalué en fonction de plusieurs paramètres : (i) la modification par un adverbe, (ii) l'emploi en tant qu'attribut, (iii) l'emploi en tant qu'épithète et (iv) l'emploi comparatif / superlatif.

Il en résulte que *key* peut être employé comme un adjectif dans certains contextes :

(i) il accepte la modification par un adverbe comme *absolutely* ou *very*

- (4) a. It's not **an absolutely key work** by Cézanne (L'heureux)
- b. There are a number of reasons why people lose their hair, stress is **a very key factor**. (Denison)

(ii) il peut être employé en tant qu'attribut ('prédicative use')

- (5) a. Claudia brings an unforgettable quality of joy to all her work that **is key** to Revlon's view of beauty. (Denison)
- b. Color **is absolutely key** to making a home feel warm and rich. (L'heureux)

L'heureux fait remarquer que c'est très fréquemment dans ces emplois prédicatifs que *key* est modifié par un adverbe (cf. par exemple (5b))

(iii) il peut être employé en tant qu'épithète ('attributive use')

- (6) a. More emotional weight is carried in **the key domestic scenes** in which (...) (Denison)
- b. But **the key foreign and defense portfolios** remained unchanged. (Denison)

Denison (et il en est de même pour L'heureux) choisit des cas où *key* n'apparaît pas directement accolé au nom, parce qu'il existe un adjectif intercalé entre *key* et le nom (cf. *domestic* en (6a)) ou même deux termes coordonnés antéposés au nom (cf. *foreign* et *défense* en (6b)). Dans le premier cas, Denison lui-même considère que le contexte n'est pas très probant dans la mesure où il n'est pas évident de distinguer cet emploi de *key* de celui où il semble constituer une unité lexicale avec le nom vu que *domestic scene* peut être considéré comme une unité polylexématique. En (6b) en revanche, selon Denison, *key* fonctionne comme un adjectif qui porte sur deux autres termes, et non comme un nom (auquel cas l'ordre devrait, toujours selon Denison, être A+N, soit *foreign and defense key portfolio*).

(iv) il supporte la marque du degré, que ce soit la comparaison (7a) ou le superlatif (7b), mais les cas sont rares

- (7) a. Nowhere is credibility **more key than** among Iraqis. (L'heureux)
- b. It's **the most key part** of this business. (L'heureux)

Le nom *key* peut donc assumer des emplois adjectivaux. Qu'en est-il maintenant de *clé* et de *sleutel* ? Nous allons procéder de la même façon que Denison et L'heureux pour évaluer leur mode de fonctionnement, ce qui nous permettra aussi de mesurer la cohésion des séquences dans lesquelles ils figurent.

### 3 Comparaison du fonctionnement de *clé* et de *sleutel*

#### 3.1 Fonctionnement de *clé*

*Clé* semble plus ou moins se comporter comme *key*<sup>1</sup> :

(i) il peut très facilement être modifié par un adverbe comme *absolument* ou *réellement* (plus difficilement *très*) :

- (8) a. Si vous voulez dire que le *timing* dans le développement – et notamment dans le développement par croissance externe ou par partenariat – est un élément **absolument clé**, que le bon réglage du *timing* est un élément-clé dans le succès [...]
- b. Nous reviendrons sur ce point **réellement clé** pour la suite de la réflexion.

Les exemples de ce type sont très nombreux.

(ii) il peut modifier une unité polylexématique, ce que Denison et L'heureux considèrent comme un emploi en tant qu'épithète :

- (9) a. Le tourisme est un **secteur économique clé**.
- b. Un diplomate français nommé à un **poste administratif clé** de l'UE.

Et voici un exemple avec coordination de deux adjectifs, comme en (6b) :

- (10) Les APE devraient être cohérents avec l'intégration régionale et les stratégies régionales pour les **secteurs économiques et industriels clés**.

(iii) *clé* peut aussi être employé en tant qu'attribut :

- (11) a. Le poste de coordination d'artwork **est clé** dans le développement des innovations
- b. Ce livre de Zweifel **est absolument clé** pour vous et vos collaborateurs si vous voulez une équipe gagnante.

Comme pour *key*, modification adverbiale et emploi attributif vont souvent de pair.

(iv) et il supporte le degré de comparaison et le superlatif

- (12) a. Et depuis l'essor d'internet, la relation client est d'autant **plus clé que** le consommateur peut facilement et rapidement exprimer son avis.
- b. Et c'est sans doute ce point qui est **le plus clé** et critique : comment parvenir à déléguer une partie de la réputation du parti ou du candidat [...]

Les emplois (iii) et (iv) sont cependant rares, et plus ou moins acceptés selon les locuteurs ; cependant, bien qu'ils soient très minoritaires, nous les mentionnons, car ils témoignent sans doute de l'évolution de *clé* (cf. à ce propos Denison et L'heureux).

Ces tests aboutissent à deux constats :

– *clé* peut assumer des emplois considérés comme typiquement adjectivaux, même si certaines constructions sont peu usitées et très marquées ;

– et, point plus troublant, les séquences étudiées sont beaucoup moins cohésives que le pensaient Van Goethem & Amiot (2009) ; ce qui apparaît très nettement dans l'exemple (8a), que nous reproduisons ci-dessous, et dans l'exemple (13) :

- (8a) Si vous voulez dire que le *timing* dans le développement [...] est un **élément absolument clé**, que le bon réglage du *timing* est un **élément-clé** dans le succès [...].
- (13) pour Marx, le prolétaire n'avait pas de patrie, il était non **le témoin (fût-il clé)**, mais bien le héros de l'histoire.

Dans l'exemple (8a) figurent deux séquences *élément(-)clé* ; dans la première, *clé* est modifié par un adverbe, ce qui pourrait indiquer que la séquence est formée en syntaxe, alors que la seconde est constituée de deux noms reliés par un trait d'union, ce qui favoriserait plutôt une analyse en termes de formation morphologique, même si la présence d'un trait d'union ne dit rien, en soi, du type de formation (sur le caractère aléatoire du trait d'union, cf. Mathieu-Colas, 1995).

Quant à (13), quelle que soit l'analyse qu'on en propose (ellipse de *témoin* devant *clé* en position attributive, ou rupture de l'unité lexicale *témoin-clé* dans une structure informationnelle oppositive (*il était non le témoin mais le héros*) par mise à l'arrière-plan de *clé*, avec changement de fonction), il indique là aussi que les deux constituants de *témoin-clé* peuvent être désolidarisés.

Nous reviendrons sur l'analyse de ces séquences au § 4. Cependant, avant d'étudier le fonctionnement de *sleutel*, nous aimerions apporter une précision à propos de la catégorie de *clé* dans les structures étudiées. Nous venons de voir que *clé* peut assumer, même si c'est de façon souvent marginale, des fonctions considérées comme typiquement adjectivales (en l'occurrence être employé en tant qu'attribut, supporter les marques de la comparaison) ; est-ce à dire que celui-ci doit être analysé comme un véritable adjectif, ce que font Denison et L'heureux à propos de *key*, qui possède les mêmes spécificités de comportement ? Nous ne le pensons pas, et ceci pour plusieurs raisons :

– d'un point de vue graphique, quel que soit son emploi, *clé* ne s'accorde quasiment jamais, ni en genre, ni en nombre : sur les relevés effectués à partir de GlossaNet (soit 213 occurrences de  $N(X)clé^2$ ), nous n'avons trouvé que deux cas d'accord en nombre, et aucun en genre ; *clé* n'est donc pas perçu comme un adjectif par les scripteurs ;

– d'un point de vue syntaxique, si *clé* peut effectivement assumer certaines fonctions considérées comme typiques de l'adjectif, il n'est que très rarement combinable avec un véritable adjectif : nous n'avons trouvé que quelques exemples sur le Net (et aucune dans nos relevés effectués à partir de GlossaNet) :

(14)a. Et c'est sans doute ce point qui **est le plus clé et critique**

<http://citizenl.hors-sujet.com/?p=1897>

b. La base de donnée détenue par Facebook **est clé et relativement unique**.

<http://pisani.blog.lemonde.fr/2007/12/06/facebook-le-mythe-de-la-pub-contextuelle/>

c. Dans plusieurs pays, les travailleurs sociaux jouent **un rôle clé et important**

[www.ifsw.org/p38001930.html](http://www.ifsw.org/p38001930.html)

La coordination est plus « souvent » réalisée lorsque *clé* est en emploi attributif (14a et 14b), mais on peut aussi relever quelques cas d'emploi « épithétique » (14c).

– d'un point de vue sémantique, il est extrêmement fréquent qu'un nom soit utilisé de façon non référentielle, pour renvoyer à des propriétés qui lui sont (prototypiquement) associées :

(15)a. Pierre est très ours en ce moment / Marie devient de plus en plus femme.

b. *poisson-chat, oiseau-lyre*

c. *personnage-clé / visite-éclair*

Dans ces exemples, les noms *ours* et *femme* ont des emplois non référentiels, souvent qualifiés de métaphoriques, et renvoient à des propriétés communément associées au nom (le caractère solitaire et rustique pour l'ours, la féminité pour le nom *femme*). Ces emplois non référentiels sont classiques et n'obligent pas à concevoir un changement de catégorie (ou une double catégorisation) pour les noms employés dans des contextes qui activent ce type d'interprétation. Il en va de même pour les N2 des noms qui apparaissent sous (15b) et (15c) dans lesquels le N2 n'est pas en emploi référentiel mais qui, par le biais d'une métaphore, exprime une propriété du N1, par ex., pour *poisson-chat*, le fait de porter des moustaches, comme un chat. Toutefois, le type de propriété concerné n'est pas identique en (15b) et en (15c) : en (15b), les N2 dénotent une propriété de type « individual level » (cf. Carlson, 1977) i.e. une propriété permanente, distinctive pour constituer l'identité de l'entité dénotée par le N1 (le fait de porter

les moustache pour le poisson, le fait d'avoir une queue en forme de lyre pour l'oiseau) ; en (15c) en revanche, les N2 dénotent une propriété de type « stage level », i.e. une propriété qui n'est pas définitoire du N1, et qui peut donc apparaître comme non essentielle (le fait d'être crucial dans un contexte donné pour un élément, ou d'être très rapide pour une visite ; notons, car c'est très souvent le cas (cf. aussi *Nmonstre*, *Ncharnière*, *Nfleuve*), que la propriété exprimée a souvent à voir avec le haut degré)<sup>3</sup>.

Une telle distinction permet de comprendre pourquoi les exemples de (15b) dénotent des types, constituent de vraies dénominations et sont souvent intégrés à des taxinomies, alors que les exemples de (15c), par le fait même qu'ils ne dénotent pas des types (un personnage-clé par exemple n'est pas un type de personnage, pas plus qu'une visite éclair n'est un type de visite), ne constituent pas de vraies dénominations. Par le type de propriétés mis en jeu, les exemples de (15c) semblent proches des exemples de (15a) car, dans l'un et l'autre cas, les propriétés sont fondamentalement qualifiantes (et non typifiantes / classifiantes) ; c'est d'ailleurs sans doute pour cela que les N2 peuvent être très facilement modifiés par un adverbe et aussi, mais de façon beaucoup moins fréquente, supporter les marques de comparaison.

Fradin (2009) distinguait une classe de NN subordonnés se caractérisant par le fait que le N2 exprime une propriété Q, celle-ci, dans la plupart des cas, correspondant « to a salient property of the compound's referent. It is quite clear that the meaning of NNs of this type is metaphor-based, if we agree that a metaphor is the understanding of one concept in terms of another (Benczes, 2006) » (p. 431). Or, il semble que cette catégorie ne soit pas homogène et qu'elle puisse être scindée en NN subordonnés typifiants (15b) et NN subordonnés qualifiants (15c). Une telle scission soulève cependant un problème : Fradin considère que ces formations sont des composés morphologiques. Cela est sans doute vrai des premiers, i.e. les N typifiants de (15a), pour lesquels la cohésion est maximale entre N1 et N2 : cf. par ex. pour *requin-marteau* : \**un requin réellement marteau* / \**un requin plus marteau que.../ \**le requin est marteau*). Une telle analyse est toutefois difficilement transposable aux N subordonnés qualifiant de (15c) vu l'absence de cohésion entre N1 et N2 décrite précédemment. Nous reviendrons sur ce point au § 4., dans le cadre de la grammaire des constructions.*

### 3.2 Fonctionnement de *sleutel*

*Sleutel* peut figurer dans deux types de formations très différentes :

– il peut figurer dans des noms dans lesquels il possède son sens originel : *sleutelman* par exemple dénote un homme qui fournit des clés, qui répare des serrures ou qui, comme dans (16), est responsable de la clé d'un cimetière, *sleuteldatum* quant à lui peut indiquer la date où on reçoit la clé d'une maison achetée ou d'une chambre, en (17) dans une maison de repos.

- (16) **Sleutelman** Evergem - Voor de aan de Polenstraat en Herritakkerlaan gelegen begraafplaats van Sleidinge zoekt het gemeentebestuur een sleutelverantwoordelijke die elke dag de hekken opent en sluit.

'Homme-clé. Evergem – Pour le cimetière situé à la rue de Pologne et l'allée Heritakker, la municipalité de Sleidinge cherche un responsable de la clé qui chaque jour ouvre et ferme les clôtures.'

- (17) Het verzorgingshuis of verpleeghuis mag verblijfsdagen declareren met ingang van de dag waarop de cliënt de sleutel van de kamer krijgt (de zogenaamde **sleuteldatum**).

'La maison de repos ou l'établissement de soins peut déclarer les journées de séjour à partir du jour où le client reçoit la clé de sa chambre (la soi-disant date-clé).'

– il peut aussi figurer dans des noms dans lesquels il fonctionne comme équivalent à *key* ou *clé* ; cf. les ex. (2) que nous rappelons ici sous (18) :

- (18) *notion-clé* / *sleutelbegrip*, *figure-clé* / *sleutelfiguur*, *fonction-clé* / *sleutel functie*, *moment-clé* / *sleutelmoment*, etc.

C'est bien ce dernier emploi que nous analysons ici, et dans ces formations, *sleutel* fonctionne différemment de *key* et de *clé* :

(i) il ne peut pas être modifié par un adverbe :

- (19) a. Pour qu'elle réussisse, il faut que nous nous appuyions sur le management de proximité, qui joue un **rôle absolument clé** dans notre entreprise. [...]  
b. \*[...] dat een **absoluut sleutelrol** speelt in ons bedrijf [...]<sup>4</sup>

(ii) il ne peut modifier une unité polylexématique :

- (20) a. Le tourisme est un **secteur économique clé**.  
b. \*Het toerisme is een **sleutel economische sector**.  
(21) a. Un diplomate français nommé à un **poste administratif clé** de l'UE.  
b. \*Een Franse diplomaat benoemd op een **sleutel administratieve post** van de EU.<sup>5</sup>

(iii) ni n'accepte l'emploi attributif :

- (22) a. Vivez votre moment présent et observez toutes les pensées et les jugements qui se présentent à votre esprit. Ne les alimentez pas en vous attardant dessus. C'**est vraiment clé** à mon sens.  
b. \*[...] Dat **is echt sleutel** volgens mij.  
(23) a. Je suis une grande partisane des émotions. Je ne me lasse pas d'apprendre de nouvelles choses sur ce sujet. Comprendre ses émotions **est vraiment clé**.  
b. \*[...] Zijn gevoelens begrijpen **is echt sleutel**.

(iv) Il ne supporte pas non plus la marque du comparatif ou du superlatif :

- (24) a. Et depuis l'essor d'internet, la relation client est d' autant **plus clé que** le consommateur peut facilement et rapidement exprimer son avis.  
b. \*En sinds de opkomst van Internet, is de relatie met de klant des te **meer sleutel** omdat de gebruiker gemakkelijk en snel zijn mening kan geven.  
(25) a. Et c'est sans doute ce point qui est **le plus clé** et critique : comment parvenir à déléguer une partie de la réputation du parti ou du candidat [...]  
b. \*En het is wellicht dit punt dat **het meest sleutel** en kritiek is [...]

Contrairement à *clé* et à *key*, *sleutel* n'assume aucun des emplois considérés comme typiquement adjectivaux ; par contre, les séquences dans lesquelles il entre manifestent une cohésion maximale.

Par ailleurs deux faits (certainement à relier) méritent d'être notés :

– L'emploi de *sleutel* semble plus restreint que celui de *clé*, les données fournies par GlossaNet montrent qu'en néerlandais, il est très fréquent qu'il n'existe pas de nom correspondant aux *Nclé*, et il est difficile d'en construire (cf. p.ex. *acteur-clé* / \**sleutelacteur*) ;

– D'autre part, *sleutel*, pour marquer le sens plus ou moins intensif qu'il possède dans les séquences que nous analysons, entre en concurrence avec d'autres noms ayant subi le même type d'évolution : comme *grond* 'terre' (26a), *hoofd* 'tête' (26b), *kern* 'noyau' (26c) et *basis* 'base' (26d), ces formants pouvant même se substituer les uns aux autres (26e et 26f).

- (26) a. *élément-clé* / *grondbestanddeel*  
b. *acteur-clé* / *hoofdacteur*  
c. *chiffre-clé* / *kerngetal*  
d. *besoin-clé* / *basisbehoefte*  
e. *idée-clé* / *grondgedachte*, *kerngedachte*, *kernidee*  
f. *problème-clé* / *kernprobleem*, *hoofdprobleem*, *basisprobleem*

Au vu des analyses et des faits qui viennent d'être proposés, tout indique que *sleutel* n'a aucune propriété adjectivale en néerlandais et que les *sleutel*N se comportent comme des constructions très cohésives, qui pourraient de ce fait être analysés comme des noms composés, i.e. comme des formations morphologiques. Cette hypothèse se voit d'une certaine façon confirmée par leur patron d'accentuation : comme dans les autres composés NN du néerlandais, c'est le premier constituant, en l'occurrence *sleutel*, qui porte l'accent.

À la suite des analyses que nous venons de proposer, nous nous trouvons devant une situation paradoxale : *clé* (/ *key*) et *sleutel* (en tant qu'équivalent à ces deux derniers) se comportent, d'un certain point de vue, d'une façon très similaire : ils apparaissent l'un et l'autre dans des unités polylexématiques où ils jouent sémantiquement le même rôle (ils qualifient en français le N1 / en néerlandais le N2 en indiquant généralement que celui-ci possède une importance cruciale dans un contexte donné) ; les unités polylexématiques dans lesquelles ils figurent sont néanmoins de type très différent : très fortement cohésives en néerlandais, au point que l'on pourrait les considérer comme étant obtenues au moyen de règles ou de patrons morphologiques, elles ne le sont pas en français (/ en anglais), où *clé* (/ *key*) peut être modifié par un adverbe et porter les marques de la comparaison (cf. ex. 12). Comme nous l'avions déjà noté précédemment (§ 3.1.) en français les *Nclé*, comme les *key*N de l'anglais, ne peuvent être considérés comme morphologiquement construits. C'est pour résoudre cette sorte d'aporie que nous allons nous tourner vers la grammaire des constructions.

## 4 La grammaire des constructions : vers une résolution des apories ?

### 4.1 Quelques précisions théoriques

Selon Goldberg (1995: 1), les constructions sont des « form-meaning correspondences that exist independently of particular verbs<sup>6</sup>. That is, it is argued that constructions themselves carry meaning, independently of the words of the sentence. ». Dans cet appariement entre forme et sens, la conception de ce qu'est le sens est très large : une construction peut véhiculer un sens « sémantique » bien sûr, mais aussi un sens pragmatique ou informationnel, ce qui est important, c'est que ce sens véhiculé soit particulier à la construction et qu'il ne soit pas entièrement déductible de ses parties.

Mais il existe différents types de constructions : selon Croft & Cruse (2004, désormais C&C), dont s'inspire étroitement cette courte synthèse, on peut distinguer les constructions schématiques (/ formelles) et les constructions substantielles (traduction adoptée ici pour *substantive constructions*). Les constructions totalement schématiques ne sont constituées que de variables, par exemple la construction à deux compléments SN V SN SP, dans laquelle, même s'il existe des contraintes, peuvent être instanciés de très nombreux items, à chaque place, et qui véhicule un sens en elle-même – un sens de transfert –, si bien que des verbes qui ne sont pas des verbes de transfert (par exemple *glisser*, verbe de mouvement) vont pourtant recevoir ce type d'interprétation lorsqu'ils sont employés dans une construction de cette sorte (*Pierre a glissé un papier à Marie*). Les constructions purement substantielles en revanche sont, elles, constituées d'items lexicaux et ne sont sujettes à aucune variation, par ex. en anglais *It takes one to know one* 'tu peux parler !'. Ces deux types de constructions doivent être considérés comme les deux pôles opposés d'un continuum, sur lequel les constructions se situent en fonction de leur plus ou moins grande schématicité / substantialité. Ainsi *plus* SN SV, *moins* SN SV (par ex. *plus il parle, moins on l'écoute*), constitue une construction en (grande) partie schématique, mais pas totalement vu qu'elle met en jeu, en plus des variables SV et SV, deux constantes, *plus* et *moins*.

L'avantage de la notion de construction est qu'elle permet de ne pas séparer de façon arbitraire syntaxe et sémantique (cf. la notion d'appariement forme-sens) et qu'elle permet aussi de concevoir sur un même continuum les trois domaines que sont la syntaxe, la morphologie et le lexique car trois paramètres permettent de situer telle ou telle forme sur ce continuum : le degré de schématicité / substantialité, le fait que l'item soit atomique ou complexe, et le caractère lié ou libre des items complexes (cf. C&C : 255).



C&C cependant ne détaillent pas précisément le rapport entre morphologie, lexique et syntaxe : apparaissent comme syntaxiques les constructions schématiques complexes (p. ex. la construction passive [SBJ *be*-TNS VERB *-en by* OBL], comme morphologiques les constructions complexes mais liées (ex. [NOUN-*s*], [VERB-TNS]) et comme lexicales, les constructions atomiques substantielles (ex. [*this*], [*green*] ; on retrouve ici plus ou moins la définition saussurienne du signe linguistique).

Il est à noter que les deux exemples pour la morphologie (i) concernent la morphologie flexionnelle et (ii) mettent en jeu les deux types de construction, schématique ([VERB-TNS], où les deux constituants sont des variables) et (en partie) substantielle ([NOUN-*s*], où l'un des constituants est une constante : le *s* de pluriel). Pourraient aussi intégrer ce type de construction, les procédés dérivationnels (par ex. [*V-*eur**] pour la suffixation en *-eur* qui forme des noms d'agent sur base verbale), mais pas la composition, dans la mesure où les constituants des composés ne sont pas liés mais appartiennent à des catégories majeures (N, V ou A). Les constructions pour les composés (cf. par ex. [VN], [NN]) se caractériseraient donc par les mêmes propriétés – schématiques, complexes et non liées – que les constructions syntaxiques. Or, comme l'a bien montré Fradin (2009), sont considérés comme composés morphologiques les composés qui ne peuvent avoir été formés par les règles / patrons de la syntaxe. Il faut donc faire l'hypothèse qu'il existe deux types de constructions qui possèdent les mêmes propriétés, mais qui forment soit des séquences syntaxiques, soit des séquences morphologiques, ou peut-être des séquences à la frontière entre l'un et l'autre domaine.

#### 4.2 N-clé / sleutel-N : deux types de construction différents

La grammaire des constructions a déjà servi de cadre théorique aux analyses morphologiques, principalement aux faits de morphologie flexionnelle (la première à l'avoir fait étant à notre connaissance Bybee 1985) et Booij est le premier en avoir utilisé les principes pour rendre compte des procédés de morphologie constructionnelle, notamment la composition (cf. entre autres Booij, 2008 et 2009).

Mais si Booij a étudié des constructions du néerlandais dans lesquelles un constituant est récurrent (par ex. *hoofdingang* 'entrée principale', *hoofdgebouw* 'bâtiment principal', *hoofdverdachte* 'suspect principal' ; *hoofd* 'tête'), ce qu'il considère comme des idiomes constructionnels, c'est-à-dire plus ou moins des constructions semi-schématiques, dans lesquelles un constituant est une variable et l'autre une constante, il n'a pas rencontré les problèmes auxquels nous nous affrontons ici et qui sont complexifiés par la comparaison des langues, à savoir (i) l'identité interprétative des unités lexicales construites dans les deux langues liée à (ii) une différence fondamentale de cohésion entre les constituants du français (/ de l'anglais) et ceux du néerlandais.

Les formations *Nclé* et *sleutelN* peuvent sans aucun doute être analysées comme des constructions au sens de Goldberg dans la mesure où à une forme est associé un sens spécifique : les N en *clé* / *sleutel* dénotent une entité qui est importante, cruciale dans un contexte donné, et ce sens ne peut être rapporté directement aux sens de *clé* / *sleutel* lorsque ceux-ci ne sont pas employés dans la construction, même s'il peuvent s'y rattacher sans aucune difficulté (par exemple, par métaphore, *clé* peut signifier 'ce qui permet d'accéder à la connaissance (*la clé de l'énigme, un roman à clefs*), de déchiffrer un sens caché (*la clé d'un langage crypté, la clé des songes*, etc.) ; ce sens se retrouve, quoiqu'à l'arrière-plan, dans les formations *Nclé* : un *personnage clé* par exemple est un personnage très important dans une œuvre de fiction car il joue un rôle fondamental et permet d'accéder à une dimension centrale de cette œuvre).

Plus précisément, les *Nclé* et les *sleutelN* sont des constructions semi-schématiques (des *constructional idioms* pour Booij) dont l'un des constituants est une variable (le N) et l'autre une constante (*clé* / *sleutel*). Ce type de construction est très fréquent, tant en français (27a), qu'en néerlandais (27b) :

(27)a. *monstre* : *soldes-monstres, foule-monstre, succès-monstre*, etc.

*charnière* : *moment-charnière, période-charnière, épisode-charnière*, etc.

*éclair* : *guerre-éclair, visite-éclair, déjeuner-éclair*, etc.

- b. *monster* ‘monstre’ : *monsterverbond* ‘alliance monstre’, *monsterzege* ‘victoire monstre’ *monsterzitting* ‘séance marathon’
- bliksem* ‘éclair’ : *bliksembezoek* ‘visite éclair’, *bliksemcarrière* ‘carrière éclair’, *bliksemoorlog* ‘guerre éclair’
- hoofd* ‘tête’ : *hoofdfiguur* ‘personnage principal’, *hoofdgebouw* ‘bâtiment principal’, *hoofdgerecht* ‘pièce de résistance’

Reste maintenant à résoudre le principal problème : la différence de cohésion entre les constituants des formations françaises et néerlandaises en lien avec le procédé de formation.

– En néerlandais, il semble que la construction *sleutel*N correspondant à celles en *key* et en *clé* soit l’une des sous-constructions instanciant le schéma plus général de composition  $[NN]_N^?$  (en grammaire des constructions, les constructions sont hiérarchisées, du plus schématique au plus substantiel), qui serait lui-même une instanciation du schéma plus général  $[XY]_Y$ . Ceci tend à être confirmé par l’accentuation des *sleutel*N, accentués sur le premier constituant, conformément au schéma général des composés du néerlandais.

– En français les choses sont plus complexes, et au moins deux possibilités de traitement peuvent être envisagées :

(i) la première solution invite à considérer qu’il n’existe qu’une seule construction que l’on pourrait représenter de la façon suivante :

(28) [N (Adv) *clé*]

Cette unique construction serait assez « accueillante » (le terme se retrouve chez plusieurs linguistes, par exemple Legallois, 2005), pour permettre l’apparition d’adverbes entre le N et *clé*. Ainsi, les deux occurrences de *élément clé* en (8a), que nous reproduisons ci-dessous sous (29), pourraient être issues de la même construction :

(29) Si vous voulez dire que le *timing* dans le développement – et notamment dans le développement par croissance externe ou par partenariat – est un **élément absolument clé**, que le bon réglage du *timing* est un **élément-clé** dans le succès [...]

Cette solution a l’avantage de la simplicité, et permet de ne pas faire le départ entre morphologie et syntaxe, la construction ayant en quelque sorte un caractère hybride.

Des problèmes importants demeurent cependant : non seulement des adverbes peuvent figurer entre le N et *clé*, mais l’ensemble peut aussi être intégré à une structure comparative ou superlative, épithétique ou attributive (cf. les ex. 9-12). Pour en rendre compte, il faudrait alors élargir cette « capacité d’accueil » à des formes discontinues *plus / moins / aussi*, etc. ... *que*, *le plus / le moins*, etc. ... *de*, etc. Non seulement la construction devient extrêmement complexe mais, fait encore plus gênant, les structures comparatives, superlatives, etc. peuvent être considérées en elles-mêmes comme des constructions, existant par ailleurs dans la langue. Cette solution n’est donc pas réellement satisfaisante.

(ii) la seconde solution invite à considérer qu’il existe plusieurs constructions indépendantes, mais qui peuvent interagir l’une avec l’autre ; nous évoquerons ici simplement les possibilités envisageables, sans entrer dans le détail des analyses.

Il est tout d’abord possible d’envisager une construction morphologique, comme en néerlandais, représentée de la façon suivante :

(30) [*Nclé*]<sub>N</sub> ‘N crucial dans un contexte donné’

cette construction instanciant là aussi une construction plus générale la construction des NN subordonnés, instanciant elle-même une construction plus générale  $[NN]_N$ , et ainsi de suite. Les items lexicaux construits par [*Nclé*]<sub>N</sub> présentent les caractéristiques sémantiques des composés nominaux NN subordonnés qualifiants, i.e. ceux dans lesquels les N2 expriment (par métaphore) une propriété de type

*stage level* et jouent un rôle purement qualifiant. Une autre sorte de construction est bien sûr à prévoir pour les NN subordonnés typifiants, mais nous ne développerons pas ce point ici.

Les constructions binominales morphologiques [NN] subordonnées qualifiantes étant très proches, de par leur interprétation, des constructions syntaxiques [NA], où l'adjectif joue ce même rôle qualifiant (par ex. *c'est un élément-clé de la stratégie / c'est un élément important de la stratégie*), il est possible que ces deux constructions puissent dans certains cas être plus ou moins assimilées l'une à l'autre.

Une telle assimilation (par le biais d'un processus de réanalyse ?) pourrait alors ouvrir un accès à d'autres constructions qualifiantes, l'accès se faisant « par propagation » si on accepte la métaphore du réseau. L'ensemble des constructions d'une langue constituant des réseaux interconnectés, les constructions les plus proches étant reliées par les liens les plus étroits, ou les plus rigides (pour des conceptions de ce type, en TAL notamment, cf. par ex. Hathout, 2009). Les constructions les plus étroitement reliées à la construction [NA] seraient les constructions à adverbe modificateur ([ADV A], [ADVcomp. A *que*] par ex.) et aussi la construction attributive, par ex. ([Vétat A]<sup>8</sup>). Comme par ailleurs les constructions exercent une coercion sur l'interprétation des termes qui y sont intégrés (cf. Goldberg, 1995 ; Taylor, 1988 ; François, 2008), un nom intégrant une construction a priori adjectivale sera sans difficulté interprété comme l'impose la construction.

Cette manière d'envisager les choses demanderait à être sérieusement étayée, notamment, d'un point de vue théorique, il faudrait étudier la compatibilité de ces hypothèses avec les principes qui régissent l'organisation des grammaires de construction et voir comment les relations peuvent réellement être établies entre les différentes constructions et les différents types de constructions (cf. déjà à ce propos pour une première présentation synthétique, le chapitre 10 de C&C 2004).

## 5 Conclusion

Nous voudrions dans cette conclusion insister sur certains points qui nous paraissent importants :

– Tout d'abord l'intérêt qu'il y a à travailler sur de gros corpus : le recueil de données sur Internet oblige à prendre en compte des formes qui ne font pas nécessairement partie du français standard / de l'idiolecte du linguiste, ce qui en retour oblige à réviser certains jugements qui semblaient a priori aller de soi, comme par exemple le degré de cohésion entre N1 et N2 dans les *Nclé* du français, ainsi que l'emploi de *clé* en tant qu'attribut ou dans des structures comparatives ou superlatives.

– L'intérêt aussi qu'il peut y avoir à travailler dans une perspective comparative. Sans cela, il n'aurait pas été possible de mettre en évidence le caractère paradoxal qu'il peut y avoir à trouver dans trois langues différentes le même type de formations, qui présentent de grandes similitudes d'un point de vue sémantique (les *keyN*, *sleutelN*, et *Nclé* s'interprètent tous de la même manière) mais qui manifestent de grandes différences par ailleurs, notamment en ce qui concerne le degré de cohésion entre N1 et N2. Caractère d'autant plus paradoxal que les différences les plus marquées se manifestent entre langues appartenant à la même famille, l'anglais et le néerlandais, alors que les plus grandes similitudes se apparaissent entre langues plus éloignées, le français et l'anglais.

– L'intérêt enfin qu'il peut y avoir à utiliser le cadre théorique de la grammaire des constructions pour rendre compte de phénomènes qui se situent à la frontière entre deux domaines souvent réputés distincts, la morphologie et la syntaxe. Les hypothèses qui ont été formulées ici (existence de constructions différentes en morphologie ([NN]) et en syntaxe ([NA]) mais interactions possibles entre elles (par proximité sémantique) et élargissement d'emplois à partir de ce point de contact) demandent à être vérifiées mais elles sont déjà, en tout état de cause, très stimulantes.

Un travail à la fois diachronique et statistique serait par ailleurs à mener, en français, pour approfondir la distinction que nous avons établie entre la construction qui forme des NN subordonnés typifiants et celle qui forme des NN subordonnés qualifiants : la première nous paraît faire partie du système de la langue depuis longtemps mais peu de mots nouveaux semblent actuellement formés selon ce modèle, alors que la seconde paraît plutôt être un calque de l'anglais, mais il semble (curieusement ?) qu'elle puisse servir à

construire très fréquemment de nouvelles formations. Ce travail serait donc un élargissement de celui-ci. Par ailleurs, les autres formations NN (si on reprend la terminologie de Fradin (2009) : les coordonnés, les two-slots constructs, et les identificationnels) pourraient aussi être étudiés dans le cadre de la grammaire des constructions.

### Références bibliographiques

- Booij, G. (2008). Composition et morphologie des constructions. In Amiot, D. (éd.), *La composition dans une perspective typologique*, Arras : Artois Presses Université, 49-73.
- Booij, G. (2009). Construction morphology and compounding. In R. Lieber and P. Stekauer (eds), *The Oxford Handbook of Compounding*. Oxford : Oxford University Press, 201-216.
- Carlson, G. (1977). *Reference to kinds in English*, Thèse de doctorat, University of Massachusetts, Amherst.
- Croft, W. & Cruse, D. A. (2004). *Cognitive Linguistics*. Cambridge / New York, Cambridge University Press.
- Denison, D. (2001). Gradience and linguistic change. In Brinton, L.J. (ed.), *Historical Linguistics 1999. Selected papers from the 14th international conference on historical linguistics, Vancouver, 9-13 August 1999*, Amsterdam : John Benjamins, 119-144.
- Fillmore, C., Kay, P. & O'Connor, M. K. (1988). Regularity and idiomaticity in grammatical constructions: the case of *let alone*. *Language* 64, 501-538.
- Fradin, B. (2009). Compounding in French. In Lieber R. & P. Štekauer (eds). *Oxford Handbook on Compounding*, Oxford: Oxford University Press, 417-435.
- François, J. (2008). Les Grammaires de construction : un bâtiment ouvert aux quatre vents. *Cahier du CRISCO* 26, [www.crisco.unicaen.fr](http://www.crisco.unicaen.fr).
- Goldberg, A. (1995). *Constructions: A Construction Grammar approach to argument structure*. Chicago : University of Chicago Press.
- Hathout, N. (2009). Contributions à la description de la structure morphologique du lexique et à l'approche extensive en morphologie, mémoire de HDR, [http://w3.erss.univ-tlse2.fr/textes/theses\\_hdr/hathout.html](http://w3.erss.univ-tlse2.fr/textes/theses_hdr/hathout.html).
- Langacker, R. (1987). *Foundations of Cognitive Grammar 1*. Stanford : Stanford University Press.
- Legallois, D. (2005). Du bon usage des expressions idiomatiques dans l'argumentation de deux modèles anglo-saxon: la Grammaire de Construction et la Grammaire des Patterns. *Les Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 31, 2/4, 109-127.
- L'heureux, V. (2008). The Adjectival Status of 'Fun' and 'Key' in Present-Day English investigated. KULeuven.
- Mathieu-Colas, M. (1995). « Syntaxe du trait d'union : Structures complexes », *Linguisticae Investigationes*, 19/1, 153-171.
- Noailly, M. (1990). *Le substantif épithète*. Paris : PUF.
- Nunberg, G., Sag, I. A. and Wasow T.. (1994). Idioms. *Language* 70, 491-538.
- Taylor, J. R. (1988). Syntactic Constructions as Prototype Categories. In M. Tomasello, *The new psychology of language cognitive and functional approaches to language structure*, Mahwah, New Jersey London, Lawrence Erlbaum Associates, 177-202.
- Van Goethem, K. & Amiot, D. (2009). Affixation processes in Dutch and French. *Communication présentée à MMM7, Sept. 2009*, Université de Nicosie : Chypre.

---

\* Nous remercions nos deux rapporteurs pour leurs remarques judicieuses, ainsi que Dejan Stosic pour les discussions fructueuses que nous avons eues avec eux. Les uns comme les autres nous ont permis de progresser dans notre réflexion.

---

<sup>1</sup> Par manque de place, nous n'indiquons pas les références de chaque exemple, mais ceux-ci ont généralement été obtenus via la veille *GlossaNet*: <http://glossa.fltr.ucl.ac.be>, à partir d' un corpus de 21 journaux de langue française / 7 de langue néerlandaise, sur une durée de 5 mois (novembre 2009-mars 2010) pour le français, et de 7 mois (septembre 2009-mars 2010) pour le néerlandais. Lorsque l'exemple n' est pas issu de la veille *GlossaNet*, la référence est indiquée.

<sup>2</sup> Nous adoptons cette notation pour le français dans la mesure où un élément, un adverbe modifieur notamment, peut apparaître entre le N et *clé*.

<sup>3</sup> Cette partie de l'article doit beaucoup à la discussion que nous avons eue avec Florence Bouvet, qu' elle en soit ici remerciée.

<sup>4</sup> Si *absoluut* est un adverbe de degré, modifiant *sleutel* (13b), la phrase n' est pas acceptable. Cependant, « (...) dat een **absolute sleutelrol** speelt in ons bedrijf [...] » est bel et bien acceptable, mais *absolute* y fonctionne comme un adjectif qui modifie le nom composé entier *sleutelrol* : la flexion adjectivale, obligatoire devant les noms non neutres du néerlandais, prouve que *absolute* y doit être interprété comme adjectif et non comme adverbe auquel cas il devrait être invariable.

<sup>5</sup> *Economische sleutelsector* et *administratieve sleutelpost* sont possibles, mais dans ces cas les adjectifs *economische* et *administratieve* modifient les noms composés introduits par *sleutel* ; ce dernier ne permet pas de modifier des groupes AN, même s'ils sont lexicalisés.

<sup>6</sup> Goldberg parle ici de verbes car son ouvrage de 1995 portait sur la structure argumentale des verbes, mais la notion de construction, empruntée à Fillmore (notamment Fillmore & *alii* 1988) et reprise depuis par de nombreux linguistes, concerne de très nombreuses structures. À ce propos, pour une synthèse détaillée des théories liées d'une manière ou d' une autre à la notion de construction, cf. notamment Croft and Cruse (2004).

<sup>7</sup> Il en va sans doute de même de la seconde construction en *sleutelN* où *sleutel* possède son sens d'origine.

<sup>8</sup> Les constructions qui apparaissent sous (33) ne sont que des tentatives de représentation et n'ont aucune visée théorique particulière.